

CGnews

CENTRALE GÉNÉRALE-FGTB PLUS QUE JAMAIS

FGTB
Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts

LA PROTECTION DES CANDIDATS, UNE NÉCESSITÉ ABSOLUE

DU 9 AU 22 MAI 2016 ÉLECTIONS SOCIALES

VOTEZ 2
FGTB liste 2

C'est entre le 11 et le 24 décembre 2015 que débutera officiellement la procédure des élections sociales, même si sur le terrain, les choses se mettent en place depuis plusieurs mois déjà. Du côté syndical, cette période est synonyme d'effervescence et de mobilisation. Côté patronal par contre, elle est plutôt synonyme de tracasseries en tout genre dont les patrons se passeraient bien.

En tête du hit-parade de ce qui les embête le plus, la palme revient à la protection des candidats. Or, cette protection est un élément indispensable, sans cette protection, aucun candidat ne pourrait mener une campagne en toute sérénité. D'autant plus que cette protection le couvre durant quatre ans, qu'il soit élu ou pas et deux ans s'il n'est pas élu deux fois de suite.

Ce n'est pas nouveau, mais le phénomène sera certainement amplifié cette fois. Pour contourner la législation ou trouver la faille, les patrons se font aider par les secrétariats sociaux. Ceux-ci ne sont pas avares en 'précieux conseils'. Parmi ceux-ci, il y en a un qui nous fait particulièrement bondir. En effet, ils indiquent sans détour que si un employeur a l'intention de se débarrasser d'un travailleur, il

doit le faire impérativement avant le Nouvel An. Les arguments avancés sont déconcertants. En effet, ils expliquent que vu que la période de protection commence entre le 10 et le 23 janvier, mais que la divulgation des noms des candidats n'est effective qu'entre le 15 et le 28 mars 2016, il y a là une période de 65 jours durant laquelle les employeurs risquent, sans le savoir, de licencier un travailleur protégé. Ce qui coûterait bien évidemment cher. En résumé: licenciez maintenant, ça vous coûtera moins cher!

Pour la Centrale Générale-FGTB, cela renforce encore notre détermination à défendre le statut du candidat et du délégué. Sans ces garde-fous, c'est tout le travail syndical qui serait mis en péril, et cela, quoi qu'en disent les patrons, le gouvernement et certains détracteurs, c'est hors de question. Les travailleurs ont besoin de la FGTB, plus que jamais.

Robert Vertenueil, Secrétaire général
Werner Van Heetvelde, Président

2016 EST À NOS PORTES

Une nouvelle année, de nouveaux espoirs et sans aucun doute de nouveaux combats. Tous ensemble, avec la FGTB, nous ferons en sorte que 2016 marque le début d'une nouvelle ère. Une ère plus solidaire, plus fraternelle et certainement plus pacifiste. Voilà nos vœux pour cette nouvelle année. Si vous êtes de notre avis, n'hésitez pas et distribuez les cartes de vœux jointes à ce numéro.

www.accg.be/es2016

PROCÉDURE

COMMUNICATION DE L'EMPLOYEUR (X-60)

Pour rappel (voir CG News n°2): X-60 (c'est-à-dire du 11 au 24 décembre 2015) est la première date charnière de la phase préparatoire de la procédure élections sociales. L'employeur doit au plus tard à cette date remettre par écrit toute une série d'informations au Conseil d'Entreprise, au CPPT, à la DS ou aux travailleurs.

Vous n'avez pas reçu ces informations?

Consultez votre permanent afin de déterminer avec lui la meilleure façon d'intervenir auprès de l'employeur.

Entre X-60 et X-35 (soit du 5 au 18 janvier 2016) c'est la phase de consultation et de négociation.

QUI FIXE LA DATE DES ÉLECTIONS?

C'est aussi à X-60 que l'employeur communique par écrit, au CE, CPPT et DS la date X et la date des élections qu'il propose.

C'est le CE ou le CPPT qui fixent ensuite la date et l'heure des élections. Si aucun accord ne peut être atteint, c'est l'inspection qui fixe la date et l'heure.

Cette date tombe obligatoirement entre le 9 et le 22 mai 2016.

APPEL À CANDIDATURES

Les listes des candidats doivent être introduites au plus tard à X+35, c'est-à-dire du 15 au 28 mars 2016. Il peut y avoir sur ces listes deux fois plus de candidatures qu'il n'y a de mandats (mandats effectifs + suppléants).

Les candidats bénéficient d'une protection contre le licenciement à partir de X-30, cette protection commence donc entre le 10 et le 23 janvier 2016.

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT?

- Chaque travailleur lié par un contrat de travail ou d'apprentissage. Un travailleur assimilé, par exemple dans le cadre d'une formation professionnelle, peut être candidat.
- Les candidats doivent satisfaire aux conditions requises le jour des élections (et donc pas au moment où ils posent leur candidature).

Quelles conditions?

- Être âgé d'au moins 18 ans et ne pas avoir atteint 65 ans (16 ans pour la catégorie jeunes et moins de 25 ans).
- Ne pas faire partie du personnel de direction, ni être conseiller en prévention.
- Avoir:
 - soit au moins 6 mois d'ancienneté ininterrompue dans l'entité juridique ou l'UTE (unité technique d'exploitation)
 - soit été occupé en 2015 au moins 9 mois durant plusieurs périodes d'occupation dans l'entité juridique ou l'UTE.
- Il faut aussi appartenir à la catégorie pour laquelle on se présente (jeunes, ouvriers, employés, éventuellement cadre).
- Appartenir à l'unité technique pour laquelle on se présente.

FGTB PLUS QUE JAMAIS



Pour une nouvelle année plus juste et plus solidaire!

Pour une nouvelle année plus juste et plus solidaire!

FGTB
Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts

FGTB PLUS QUE JAMAIS

www.accg.be/es2016

FGTB
Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts

FGTB PLUS QUE JAMAIS

www.accg.be/es2016

Pour une nouvelle année plus juste et plus solidaire!

Pour une nouvelle année plus juste et plus solidaire!

FGTB
Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts

FGTB PLUS QUE JAMAIS

www.accg.be/es2016

FGTB
Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts

FGTB PLUS QUE JAMAIS

www.accg.be/es2016

MENER CAMPAGNE UTILE POUR MOI?

Vous avez reçu avec ce CG News la brochure Clé d'une campagne en 10 points. Celle-ci a pour objectif de vous aider à mettre sur pied une campagne qui vous ressemble vraiment, mais elle vous donne aussi quelques trucs et pièges à éviter.

Certains diront 'mais ça ne sert à rien de mener une campagne, c'est durant les 4 années écoulées qu'il faut convaincre les électeurs' et ils ont raison. Pour ceux qui se représentent, le travail accompli durant le mandat est un atout indéniable. Mais pas toujours suffisant. Et trop souvent, il suffit d'un point négatif pour faire oublier tout le positif. A la veille des élections sociales, il est donc plus que judicieux de rafraîchir la mémoire de vos camarades. Rappeler les prises de position de la FGTB, mettre en avant vos victoires et vos interventions.

Pour les nouveaux candidats, la tâche est un peu plus vaste. Vous devez vous faire connaître en allant à la rencontre de vos collègues, vos électeurs potentiels. Pour cela, un seul conseil: soyez vous-même, en faire trop risque de sonner faux. Mais n'oubliez pas qu'en devenant délégué, vous vous engagez à défendre, représenter et soutenir vos collègues. Etre à leur écoute sera donc un premier pas dans la bonne direction.

Et puis, nouveau candidat ou délégué confirmé, l'autre paramètre qui influencera votre campagne est lié au type même de votre entreprise. Les travailleurs sont-ils tous réunis sur un même lieu ou sont-ils éparpillés sur différents chantiers? Le travail de nuit et en équipes est-il présent dans votre entreprise? Les réponses à ces questions influenceront considérablement le type de campagne que vous devrez mettre en œuvre. Mais pour en savoir plus, un seul conseil: lisez la brochure ci-jointe.



FGTB PLUS QUE JAMAIS



Béatrice

La campagne, c'est tout au long de l'année qu'il faut la mener. Avec l'équipe, nous essayons toujours d'avoir une communication transparente et nous mettons tous un point d'honneur à être disponibles pour les travailleurs.



Emile

Certains collègues ont tendance à oublier vite ce que nous faisons pour eux, mais ce n'est pas grave. L'essentiel, c'est que je me sente bien quand j'arrive à faire avancer les choses pour tous.



Steve

Dans mon entreprise, nous sommes majoritaires. Nous détenons tous les mandats et 85% des collègues sont affiliés à la FGTB. Nous avons travaillé durement au cours des quatre années écoulées pour éviter les régressions et maintenir nos conditions de travail. Dans notre campagne, nous demanderons de pouvoir poursuivre ce travail.



Marianne

Ce n'est que lorsque les listes de candidats sont connues que nous commençons notre campagne. Pas uniquement pour moi-même. Nous faisons campagne pour l'ensemble des candidats. Il est important que chacun reçoive des voix.

FORMATION

En formation aussi, on s'intéresse à la campagne. Une formation de deux jours qui part des objectifs que les candidats veulent atteindre dans leur entreprise. En fonction de ceux-ci, une ligne du temps est établie. La formation est aussi l'occasion pour les candidats d'échanger des trucs et astuces. Une grande richesse ressort de ces échanges. La formation permet aussi de mettre en avant quels sont les freins et les atouts des candidats afin qu'ils puissent au mieux en tirer parti.

MATÉRIEL DE CAMPAGNE



Brochure Mener campagne

Mener campagne, c'est bien, mais si vous vous présentez pour la première fois aux élections sociales, vous ne savez probablement pas par quel bout commencer. Pour vous aider, lisez attentivement la brochure ci-jointe. Avec des conseils clairs et précis, vous pourrez vous lancer dans une campagne qui vous ressemblera vraiment et qui convaincra vos collègues.

Affiche n°2

C'est officiel, le tirage au sort du numéro de liste a eu lieu le 2 décembre dernier. Pour les élections sociales de mai 2016, la FGTB portera le numéro 2. Vous trouverez avec ce CG News une affiche, mais si vous désirez plus d'exemplaires, n'hésitez pas à en demander à votre permanent.



En ligne

Envie d'en savoir plus sur les élections sociales? Ajoutez notre site www.accg.be/es2016 à vos favoris. Vous y trouverez toute l'information juridique, mais aussi de nombreux témoignages.

Autre site chaudement recommandé, celui de la FGTB: www.fgtb2016.be. Vous pourrez notamment y télécharger une application gratuite qui vous permet de introduisant simplement la date des élections dans votre entreprise d'obtenir l'ensemble des dates clés. Une application mobile est également disponible.



Cartes et affiches de vœux

Bientôt une nouvelle année, avec son lot d'espoirs. Dans le contexte actuel plus que jamais, nous avons tous besoin de croire en un avenir meilleur. N'hésitez pas à partager vos vœux via les cartes et les affiches ci-jointes.

2016

Nous vous souhaitons une année 2016 pleine de solidarité, de tolérance et de paix.

Les délégués de la Centrale Générale-FGTB



2016

Nous vous souhaitons une année 2016 pleine de solidarité, de tolérance et de paix.

Les délégués de la Centrale Générale-FGTB



2016

Nous vous souhaitons une année 2016 pleine de solidarité, de tolérance et de paix.

Les délégués de la Centrale Générale-FGTB



2016

Nous vous souhaitons une année 2016 pleine de solidarité, de tolérance et de paix.

Les délégués de la Centrale Générale-FGTB



E.R. - Werner Van Hecke, La Centrale Générale-FGTB - rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

E.R. - Werner Van Hecke, La Centrale Générale-FGTB - rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

E.R. - Werner Van Hecke, La Centrale Générale-FGTB - rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

E.R. - Werner Van Hecke, La Centrale Générale-FGTB - rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles